

FONDS
SOCIAL
EUROPÉEN
LUXEMBOURG

Réunion d'information pour les porteurs de projets qui souhaitent soumettre un dossier de candidature pour le FSE

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2019



Avec le soutien de
l'Union européenne



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Travail, de l'Emploi et
de l'Économie sociale et solidaire



Objectifs de la réunion

1. Vous aider à constituer votre **dossier de candidature** :
 - la saisie informatique de la candidature
 - le contenu des différentes données
2. Vous expliquer la procédure de sélection des candidatures
3. Vous donner un aperçu du déroulement d'un projet FSE



L'appel à candidature

Le présent appel couvre les exercices **2020 et 2021**

Votre candidature doit s'inscrire sur l'un des axes/objectifs du Programme Opérationnel (PO)

Axes et objectifs		Budget
1	Soutenir l'intégration professionnelle	5 000 000,00 €
	Objectif 1.1 intégration des DE les plus éloignés	
	Objectif 1.2 intégration des jeunes	
2	Renforcer l'inclusion sociale	
3	Promouvoir l'acquisition de nouvelles compétences	

L'objectif du **FSE** est de soutenir des **projets à caractère innovant**

1. L'élaboration du dossier de candidature



Le dossier de candidature

Objectif de votre dossier de candidature:

- décrire la **portée du projet en termes de politique pour l'emploi**
- démontrer **l'utilité et l'impact du projet en matière d'emploi**
- montrer l'adéquation des **moyens à mettre en œuvre par rapport aux résultats escomptés du projet**



Le dossier de candidature

Présentation générale de la plateforme informatique

La plateforme est **un outil de communication, de gestion et de suivi** des projets FSE. Elle couvre les différentes étapes de la vie d'un projet:

- le dépôt de candidature
- l'élaboration de la convention
- la transmission par le promoteur des rapports semestriels
- le contrôle et le suivi du projet
- le paiement-remboursement des dépenses
- etc.

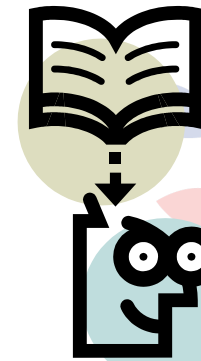
La plateforme est composée d'un « front-office » (espace bénéficiaire) et d'un « back-office » (espace autorité de gestion)



Le dossier de candidature

Un manuel d'utilisation spécifique existe pour le premier accès à la plateforme et le remplissage de la candidature

Il est téléchargeable sur le site www.fse.lu



2. Déroulement de la procédure de **sélection des candidatures**



La sélection des candidatures

La sélection des candidatures est assurée par
un **Comité de sélection** composé de **6 membres**

Le Comité est représenté par la « **tripartite** » suivante :

- 2 membres représentent le Gouvernement
- 2 membres représentent les employeurs
- 2 membres représentent les syndicats



La sélection des candidatures

La sélection se fait par **priorités/objectifs spécifiques** et par rapport aux critères suivants :

- la cohérence des enjeux identifiés quant aux objectifs du PO (utilité du projet pour la politique de l'emploi)
- le caractère innovant et expérimental des actions proposées
- le nombre de bénéficiaires finaux du projet (envergure du projet)
- l'efficacité coût / les résultats escomptés
- la capacité du promoteur à assurer la bonne gestion du projet
- la disponibilité du budget sur l'axe/priorité du PO
- **l'existence d'une contrepartie nationale publique**

La sélection des candidatures

- la réunion du Comité de sélection est prévue le **16/10/2019**
- l'information aux promoteurs de l'acceptation ou du rejet de leur candidature via la plateforme
- l'établissement d'une convention bilatérale officialisant l'octroi de la subvention :
 - le promoteur s'engage à réaliser le projet
 - le FSE s'engage à rembourser la quote-part communautaire des dépenses
- la finalisation de la convention avant le lancement du projet (i.e. 01/01/2020)

3. Aperçu sur le déroulement administratif d'un projet



Le déroulement d'un projet

- 1. Transmission semestrielle de données**
- 2. Contrôles semestriels des données par l'Autorité de Gestion (AG)**
- 3. Réunion semestrielle du Comité de pilotage du projet**
- 4. Remboursement des dépenses**



Le déroulement projet

1. Transmission semestrielle des données

- avant le **15 juillet** pour les données du 1^{er} semestre
- avant le **31 janvier** pour les données du 2^e semestre

La transmission comprend différents « documents » :

- la demande de remboursement
- le rapport d'activités du semestre
- les données reprenant le profil des participants
- (le tableau de suivi des activités)



Le déroulement d'un projet

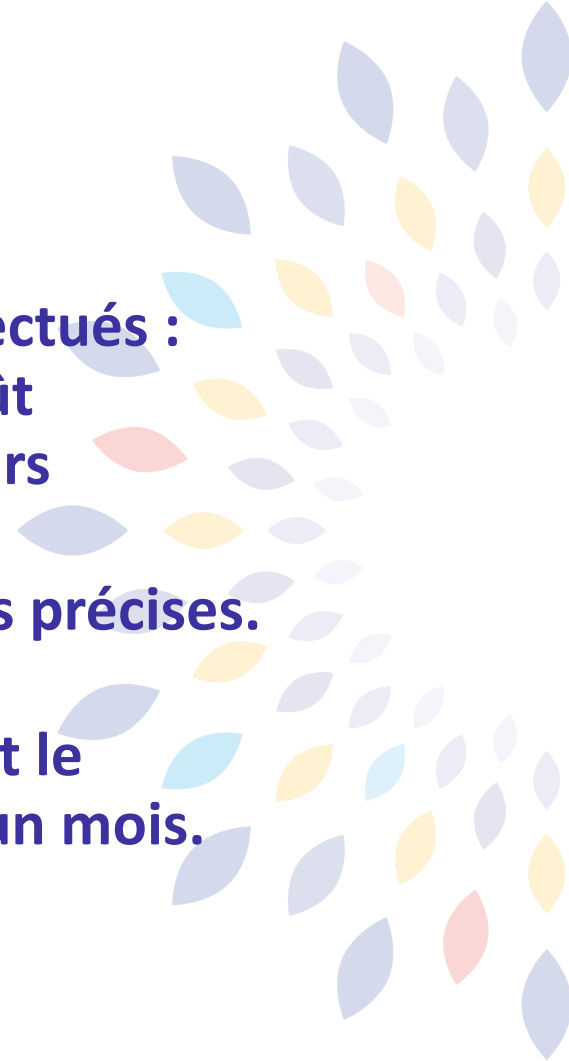
2. Contrôles semestriels des données

Ils se font dans les locaux du promoteur et sont effectués :

- pour les données du 1^{er} semestre : en juillet-août
- pour les données du 2^e semestre : en février-mars

Les promoteurs sont avisés en temps utile des dates précises.

Les contrôles font l'objet d'un rapport de contrôle et le promoteur dispose d'une période contradictoire d'un mois.



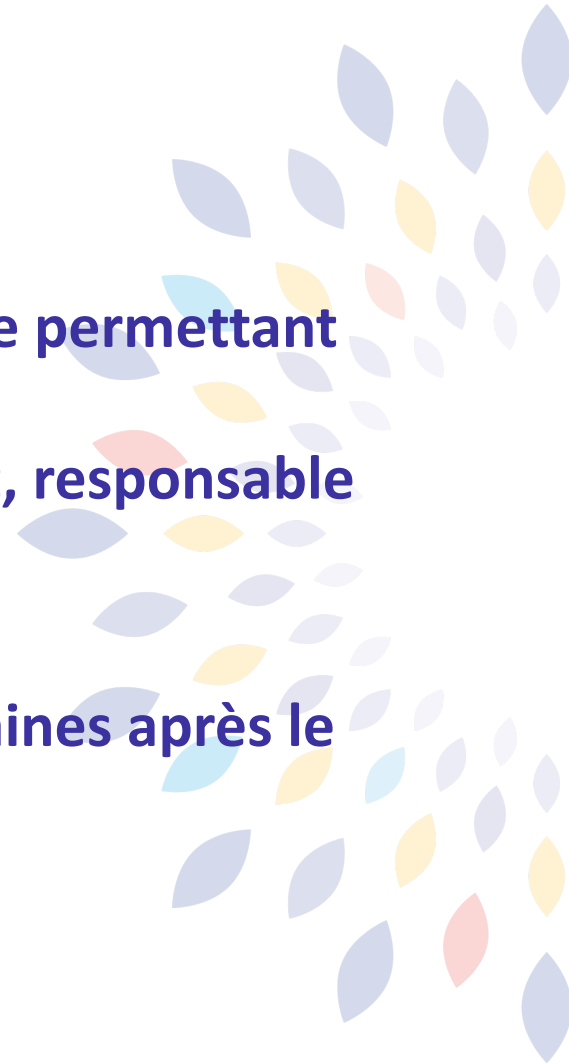
Le déroulement d'un projet

3. Comité de pilotage

Chaque projet est constitué d'un Comité de pilotage permettant de suivre l'avancement du projet. Il se compose :

- des représentants du promoteur (chef de projet, responsable administratif, etc.)
- des représentants de l'AG

Il se réunit de manière semestrielle, quelques semaines après le contrôle.



Le déroulement d'un projet

4. Paiements

Les projets sont cofinancés par le FSE et par une entité publique nationale. Ainsi, le remboursement des dépenses s'effectue suivant 2 canaux différents :

- pour la partie relative au FSE
 - paiement en début de projet d'un fonds de roulement de 5%
 - remboursement semestriel des dépenses éligibles
 - **Attention:** les dépenses éligibles d'un semestre sont remboursées vers la fin du semestre suivant. Il est donc nécessaire de prévoir un fond de roulement
- pour la partie dite « Contrepartie nationale »
 - selon les modalités et un calendrier qui sont spécifiques à chaque contrepartie

Récapitulatif de la procédure et calendrier

→ Déposer la candidature sur la plateforme FSE

Pour accéder à la plateforme, le promoteur doit :

- demander un accès au secrétariat FSE
- détenir un certificat LuxTrust

→ Date limite pour le dépôt : **22/09/2019**

→ Comité de sélection : **16/10/2019**

Il reste **environ 2,5 mois** pour la mise en place de votre projet :

- analyse du budget et éventuelle détermination d'une Option de Coûts Simplifiés (OCS)
- réunion de mise en place
- signature des conventions de subventionnement
- démarrage du projet : **01/01/2020**



Informations utiles

Les personnes de référence

Autorité de gestion :
Babsy POOS
Pascal FLAMMANG

Secrétariat du FSE :
Tania HOFFMANN

Tout courriel est à adresser à : secretariat.fse@mt.etat.lu



Informations utiles

Accès à la plateforme informatique

<https://fse.services-publics.lu>

Le portail des fonds structurels

www.fonds-europeens.public.lu
www.fse.lu

Abonnez-vous à notre newsletter pour rester informé sur les nouveautés du FSE.

Merci de votre attention

